

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-103

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVÉAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ANNÉE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°23.04.069 en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe festivités et actions culturelles de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- adopte par chapitre la présente décision modificative n°1 du budget annexe festivités actions culturelles (FAC) au titre de l'année 2023 comme suit :

**BUDGET ANNEXE FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES
SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	133 000,00 €		133 000,00 €
21	Immobilisations en cours	119 000,00 €		119 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
.001	Déficit antérieur	161 071,31 €		161 071,31 €
	Reports	26 676,40 €		26 676,40 €
		439 747,71 €	5 000,00 €	444 747,71 €

LES REGETTES				
Chap	libellé	BP 2023	DM N°1	BP TOTAL 2023
10	Dotations et réserves	187 747,71 €		187 747,71 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 400,00 €		130 400,00 €
.040	Amortissement	121 600,00 €		121 600,00 €
.041	Opérations patrimoniales	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		439 747,71 €	5 000,00 €	444 747,71 €

Cette décision modificative n°1 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-104

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**FDAEC (FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)
2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'enveloppe financière disponible au titre du dispositif FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) en soutien aux travaux de voirie et de réseaux engagés par les collectivités de la Gironde,

Considérant que le programme annuel des aménagements de voirie de la Ville de Libourne répond aux critères préalables de développement identifiés par le Conseil départemental, avec les objectifs de :

- Favoriser l'accessibilité et la sécurité des piétons par des solutions simples s'harmonisant avec l'environnement comme la création de promenades piétonnes de 1.50 m de large, confortables et adaptées aux personnes à mobilité réduite, la pose de dalles spécifiques de délimitation des bandes piétonnes et cyclistes, la mise en place de mobiliers urbains intégrant le besoin de contraste des mal voyants ;
- Mettre aux normes des carrefours à feux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) par des travaux de génie civil, en relation avec la mise en conformité de la signalisation

tricolore engagée par la collectivité dans le cadre du partenariat
groupement d'entreprises pour une durée de 15 ans ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230531-DELIB_23_05_104-DE

Considérant la programmation pluriannuelle de réfection de voiries, trottoirs et équipements permettant l'évacuation des eaux pluviales de voirie, également programmée dans l'enveloppe « Projet Urbain de Quartier » et dans le cadre d'opérations spécifiques, les projets suivants sont proposés au cofinancement du Département de la Gironde au titre du FDAEC :

- Réfection du chemin de Conque (192 155,36 € HT)
- Aménagement Avenue Pompidou (105 346 € HT)
- Création d'un parking au droit de l'église du Pintey (108 594 € HT)
- Aménagement d'un plateau surélevé rue de Barreau (13 455 € HT)

Considérant que chacun de ces projets fait l'objet d'une démarche de concertation et d'une information spécifique au démarrage des travaux auprès de la population des quartiers concernés,

Considérant que le suivi des travaux est opéré en collaboration avec la conseillère municipale déléguée à l'accessibilité qui réunit sa commission régulièrement,

Considérant le budget total de ces opérations d'un montant prévisionnel estimé à 419 550,36 € HT en 2023,

Considérant les opérations proposées et le budget inscrit au PPI de la Ville en 2023,

Considérant la proposition de subvention du Département de la Gironde à hauteur de 91 500 € en 2023 au titre du FDAEC,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le coût de ces travaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention départementale

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-105

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**ANNULATION PARTIELLE D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE
ATTRIBUÉE AU FOOTBALL CLUB DE LIBOURNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération n°20-11-245 en date du 19 novembre 2020 décidant l'attribution d'une avance de trésorerie remboursable au football club de Libourne d'un montant de 38 000€, remboursable sur 3 ans et assortie d'une caution personnelle du Président du club de l'époque,

Considérant que le 1^{er} remboursement concernant l'année 2021 d'un montant de 13 000€ a été effectué le 18 juin 2021,

Considérant que le remboursement au titre de l'exercice 2022 a fait l'objet du titre n° 2254 en date du 23 juin 2022 pour un montant de 13 000€ et n'a pas été réglé à ce jour,

Considérant que le remboursement au titre de l'année 2023 a fait l'objet du titre n° 1628 en date du 16 mai 2023 pour un montant de 12 000€ et n'a pas été réglé à ce jour,

Considérant donc qu'à ce jour le football club de Libourne reste redevable envers la Commune d'une somme de 25 000€,

Considérant la situation du club et sa montée en national 2 pour la saison prochaine,

Considérant que par ses activités le football club de Libourne dès à présent et encore davantage avec cette montée participe à une mission d'intérêt général et contribue au rayonnement de la Ville,

Considérant la volonté de la Commune de conforter son soutien financier au club en annulant la dette restante sur l'avance de trésorerie consentie en 2020 et en transformant celle-ci en subvention exceptionnelle de fonctionnement déjà perçue,

Considérant que l'annulation des titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- transforme le solde de l'avance de trésorerie de 25 000€ consentie au football club de Libourne en subvention exceptionnelle déjà perçue

- annule en conséquence les titres 2254 sur l'exercice 2022 et 1628 sur l'exercice 2023

- prévoit les écritures nécessaires à cette régularisation par opérations d'ordre budgétaires entre sections entre les articles par nature 274 et 6748

- lève en conséquence la caution personnelle apportée à l'époque sur la totalité de l'avance par le Président du football club

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette procédure d'annulation de dette

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 31 MAI 2023

[Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023](#)

23-05-106

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUXEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUXEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Madame Immen EL YAAGOUBI suite à l'enlèvement de son véhicule, le 18 mars 2023 à 12 heures 10, au 6 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour stationnement gênant de véhicule sur voie publique spécialement désignée par arrêté (Carnaval),

Considérant que Madame Immen EL YAAGOUBI s'est stationnée en ces lieux et n'a pas vu de panneaux d'interdiction de stationner,

Considérant qu'après consultation du fichier national des automobiles, la propriétaire dudit véhicule domiciliée sur une autre commune n'était pas joignable au moment des faits,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

à 127,69 € - autorise le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage qui s'élèvent

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23
et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 31 MAI 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023

23-05-107

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVÉAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

RÉSILIATION D'UN ABONNEMENT ANNUEL LIBOURNAIS MENSUALISÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Valentine CASOURANCQ a acheté le 17 janvier 2022 sur internet l'abonnement annuel Libournaise Extenso n°2605 avec règlement par prélèvement bancaire mensuel de 13 € allant jusqu'au 03 octobre 2023 inclus,

Considérant que Madame Valentine CASOURANCQ n'a plus l'utilité de son abonnement du fait qu'elle a déménagé de la ville de Libourne et qu'elle a muté dans un autre département dans le cadre de ses études,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les quatre prélèvements restants pour un montant qui s'élève à 52,00 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

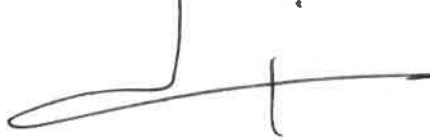
- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23 et de la publication, le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne





SÉANCE DU 31 MAI 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 06.06.2023

23-05-108

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mai à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE - FRAIS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 05.02.013 du 5 février 2005 relative aux remboursement de frais d'inscription ou de participation des usagers dans les structures ou services municipaux,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse émanant de Monsieur Antoine MARCHIVE concernant le titre 2022 T 64 relatif aux frais d'inscription à l'école municipale d'arts plastiques de sa fille Ana MARCHIVE pour l'année 2021/2022 ;

Considérant qu'il a été constaté au sein de l'établissement qu'Ana MARCHIVE n'avait pas été en mesure de poursuivre au-delà des deux premiers cours l'enseignement proposé,

Considérant le caractère exceptionnel de la demande,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 22 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à accorder une remise gracieuse en autorisant l'annulation du titre 2022 T 64 Bordereau 2 pour un montant de 407 €

- à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 05.06.23
et de la publication le 06.06.23
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne